

AFFAIRE N° 20. - Modification du tableau des effectifs.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les tâches qui incombent à l'Administration communale deviennent de jour en jour plus lourdes, plus complexes et plus nombreuses.

Pour faire face à la situation, je vous demanderai de m'autoriser à créer :

- un poste de Directeur des Services Administratifs ;
- de porter l'effectif des Gardiens de Police Municipale de 28 à 30.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

En ce qui concerne tout d'abord le poste de directeur des services administratifs, il est vrai que les tâches qui incombent à l'Administration communale deviennent chaque jour plus lourdes, complexes et plus nombreuses. A ce propos, la Commission des Finances a donné l'avis suivant :

" AVIS FAVORABLE. Toutefois, la Commission demande que la création d'un poste de directeur de service administratif soit accompagnée de la suppression d'un poste de chef de bureau."

En ce qui concerne la Police Municipale, il s'agit là aussi d'un travail qui devient chaque jour de plus en plus complexe : le respect de la zone bleue. Au début, nous avons pris des contractuels pour effectuer cette tâche, mais ces derniers sont de futurs policiers municipaux. Il s'avère que la tâche de la zone bleue est plus complexe qu'elle ne le paraissait au départ, car il faut, non seulement établir les contraventions, mais encore, 9 fois sur 10, aller à la recherche du propriétaire de la voiture qui ne se présente pas. En conséquence, ces 4 contractuels ne pouvaient pas être à la fois sur le terrain pour pénaliser et faire des recherches. Il était donc nécessaire que tous les effectifs policiers soient affectés, à tour de rôle, au service et qu'ils s'occupent, en même temps, de la recherche, d'où la création de ces postes supplémentaires.

M. CHANE KUNE. - Il serait bon qu'il y ait un agent de Police Municipale devant la Mairie, le jour du Conseil Municipal, pour permettre aux conseillers de stationner.

LE MAIRE. - Effectivement, il y a un agent tous les jours, mais il part à 15 H 00. Nous prenons note de votre demande, des ordres seront donnés en conséquence.

Mme ROCHE. - N'était-il pas question de doter la ville de parc-mètres ?

LE MAIRE. - Nous avons fait faire une étude à ce sujet, mais c'est une mesure impopulaire. Il est évident que c'est très rentable. Nous pourrions peut-être essayer le système dans certains endroits de la ville.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour de cette session extraordinaire est clos, toutefois, il reste quelques questions susceptibles d'être examinées. Etes-vous d'accord pour le faire maintenant ?

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

In
Saint-Louis le 18 Août
Pour le Maire
le Secrétaire Général
signé: J. P. Leont

Une copie certifiée conforme
de l'acte des Affaires Financières
J. P. Leont